

faire de l'enseignement une véritable carrière et à en relever en même temps le niveau?

Non.

Le 21 mai 1897, le conseil de l'Instruction publique adoptait à l'unanimité la résolution suivante :

“Que ce comité fixe un minimum de traitement pour les instituteurs et institutrices, et que la subvention scolaire soit retranchée à toute municipalité qui ne se conformera pas au règlement adopté à cet effet. Et que ce minimum soit fixé à cent piastres en sus de toutes charges ou avantages attachés à l'école.”

Invité à ratifier cette résolution qui n'était certes pas exagérée, le gouvernement fit passer un ordre en conseil à cette fin, le 13 septembre 1897, mais il le révoquait aussitôt, le 20 janvier suivant. (Cf. Journaux de l'Ass. Leg. 1899, p. 46).

Et aujourd'hui, après dix ans, les instituteurs et institutrices ont encore un salaire dérisoire.

Le 25 mars dernier, le Secrétaire de la province, en réponse à une interpellation, donnait une longue liste de municipalités où le salaire des institutrices est encore au-dessous de \$100, parfois même de \$64 seulement. (Cf. Procès-verbaux 1908, p. 172.)

Inspecteurs d'écoles

Le gouvernement a-t-il cru pouvoir, à même son budget arrondi, rendre enfin justice aux inspecteurs d'école?

Non plus.

Lorsqu'il y a deux ans, les inspecteurs d'école en délégation présentaient au premier ministre leur légitime requête et demandaient qu'on leur accordât au moins leurs frais de déplacement, l'hon. M. Gouin interrompait presque à brûle-pourpoint : “Dites donc d'abord, vous autres, êtes-vous pour ou contre le gouvernement?”

Cette interruption pleine de tact, qui mit naturellement fin à l'entretien, est révélatrice de la façon distinguée dont un premier ministre libéral entend l'instruction publique. Il n'y voit que matière à patronage comme en toute autre chose.

A la dernière session, le premier ministre a fait espérer aux inspecteurs d'écoles, comme à tous les employés du service civil d'ailleurs, qu'il s'occuperait bientôt d'eux. L'on comprendra aujourd'hui qu'il ne songeait qu'aux élections. Si Paris vaut une messe, un vote vaut bien une promesse.